

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUILLET 2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 1,1% provenant de :

- La diminution de 19,6% des impôts directs suite à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-57,1%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-17,1%), de la taxe de services communaux (-6,1%) et de la taxe d'habitation (-8,9%), conjuguée à la hausse de la taxe professionnelle (+1,7%);
- La hausse de 15,7% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+17%);
- L'augmentation de 2% des recettes non fiscales (+93 MDH), provenant notamment de la hausse des fonds de concours (+310 MDH), des recettes domaniales (+155 MDH), des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (73 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+68 MDH), conjuguée à la baisse des subventions (-392 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 48% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 8,3% en raison de la hausse de 1,2% des dépenses de personnel et de 21,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 6.474 MDH à fin juillet 2021 à 5.712 MDH à fin juillet 2022, soit une baisse de 11,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin juillet 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,4 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 6,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.148 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6,6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 603 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 6,5 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin juillet 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (6,5 MMDH) et des années antérieures ont été de 47,7 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2021	Prévisions 2022	Juillet 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	25 401	47 361	25 134	53%	-1,1%
1.1- Recettes fiscales :	20 792	39 260	20 432	52%	-1,7%
<i>Impôts directs</i>	10 269	22 120	8 258	37%	-19,6%
<i>Impôts indirects</i>	10 523	17 140	12 174	71%	15,7%
1.2- Recettes non fiscales :	4 609	8 101	4 702	58%	2,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	406	792	561	71%	38,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	505	1 505	573	38%	13,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 491	3 077	2 409	78%	-3,3%
<i>Autres recettes</i>	1 207	2 727	1 159	43%	-4,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	12 953	31 405	14 030	45%	8,3%
2.1- Biens et services :	11 991	30 401	13 174	43%	9,9%
<i>Personnel</i>	6 785	13 371	6 865	51%	1,2%
<i>Autres biens et services</i>	5 206	17 030	6 309	37%	21,2%
2.2-Intérêts de la dette	962	1 004	856	85%	-11,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	12 448	15 956	11 104		
4- INVESTISSEMENT²	6 474	40 416	5 712	14%	-11,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	-36	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	601	-3 905	1 148		
7- EXCEDENT³	6 577	-28 401	6 540		
8- FINANCEMENT² :	-6 577	28 401	-6 540		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 218	69	1 169		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 394	-2 206	-1 649		
<i>Variation de l'excédent</i>	-6 401	30 538	-6 060		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2021	Prévisions 2022	Juillet 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	20 792	39 260	20 432	52%	-1,7%
IMPÔTS DIRECTS	10 269	22 120	8 258	37%	-19,6%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 236	8 392	3 040	36%	-6,1%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 542	7 276	2 585	36%	1,7%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	304	872	277	32%	-8,9%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 403	2 201	1 163	53%	-17,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 489	1 698	636	37%	-57,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 295	1 681	557	33%	-57,0%
IMPÔTS INDIRECTS	10 523	17 140	12 174	71%	15,7%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	9 088	13 441	10 634	79%	17,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	173	445	239	54%	38,2%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	422	953	374	39%	-11,4%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	112	257	107	42%	-4,5%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	66	486	84	17%	27,3%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	122	175	114	65%	-6,6%
<i>Taxe de séjour</i>	31	340	53	16%	71,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	156	222	155	70%	-0,6%
<i>Autres impôts indirects</i>	353	821	414	50%	17,3%
RECETTES NON FISCALES	4 609	8 101	4 702	58%	2,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	406	792	561	71%	38,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	505	1 505	573	38%	13,5%
<i>Fonds de concours</i>	316	281	626	223%	98,1%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	285	1 057	358	34%	25,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	440	284	277	98%	-37,0%
<i>Subventions</i>	2 175	2 796	1 783	64%	-18,0%
<i>Recettes diverses</i>	482	1 386	524	38%	8,7%
TOTAL DES RECETTES	25 401	47 361	25 134	53%	-1,1%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	3 904	1 748	19 482	25 134
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	284	202	4 271	4 757
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	212	155	2 191	2 558
<i>Produits des services</i>	0	0	631	631
<i>Produits des biens</i>	72	47	1 449	1 568
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	154	0	5 748	5 902
Taxe de services communaux	154	0	2 886	3 040
Taxe professionnelle	0	0	2 585	2 585
Taxe d'habitation	0	0	277	277
1.3- Ressources transférées :	3 466	1 546	9 463	14 475
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 411	9 223	10 634
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 193	0	0	1 193
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	239	0	0	239
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 034	135	240	2 409
2- DEPENSES ORDINAIRES	918	880	12 232	14 030
2.1- Biens et services :	599	841	11 734	13 174
<i>Personnel</i>	117	652	6 096	6 865
<i>Autres biens et services</i>	482	189	5 638	6 309
2.2-Intérêts de la dette	319	39	498	856
3- SOLDE ORDINAIRE	2 986	868	7 250	11 104
4- INVESTISSEMENT	3 257	775	1 680	5 712
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	8	230	910	1 148
7- EXCEDENT	-263	323	6 480	6 540
8- FINANCEMENT :	263	-323	-6 480	-6 540
<i>Recettes d'emprunt</i>	704	355	110	1 169
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-465	-73	-1 111	-1 649
<i>Variation de l'excédent</i>	24	-605	-5 479	-6 060

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juillet 2022 laisse apparaître une baisse des ressources de 1,1% et une hausse des dépenses ordinaires de 8,3%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 5,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.148 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 25,1 MMDH en diminution de 1,1% par rapport à fin juillet 2021. Ceci s'explique par la baisse de 0,4% des recettes transférées, de 3% des recettes gérées par l'Etat et de 0,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	14 536	20 342	14 475	-0,4%
Gérées par l'Etat	6 082	16 540	5 902	-3,0%
Gérées par les collectivités	4 783	10 479	4 757	-0,5%
TOTAL	25 401	47 361	25 134	-1,1%

1.1-RECETTES FISCALES

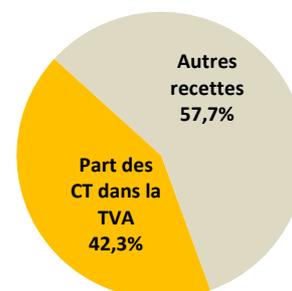
Les recettes fiscales ont atteint 20,4 MMDH, en diminution de 1,7% par rapport à leur niveau à fin juillet 2021, suite à la baisse de 19,6% des impôts directs et à la hausse de 15,7% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 14.475 MDH à fin juillet 2022 contre 14.536 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 0,4%. Ceci résulte de la diminution de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-1.591 MDH) et des subventions (-392 MDH), conjuguée à l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.546 MDH), des fonds de concours (+310 MDH) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+66 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 42,3% de leur part dans le produit de la TVA.

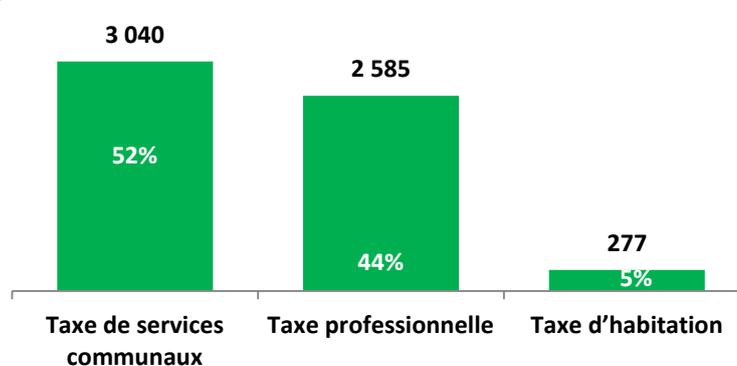
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juillet 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.902 MDH contre 6.082 MDH un an auparavant, soit une diminution de 3%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-196 MDH) et de la taxe d'habitation (-27 MDH), conjuguée à la hausse de la taxe professionnelle (+43 MDH).

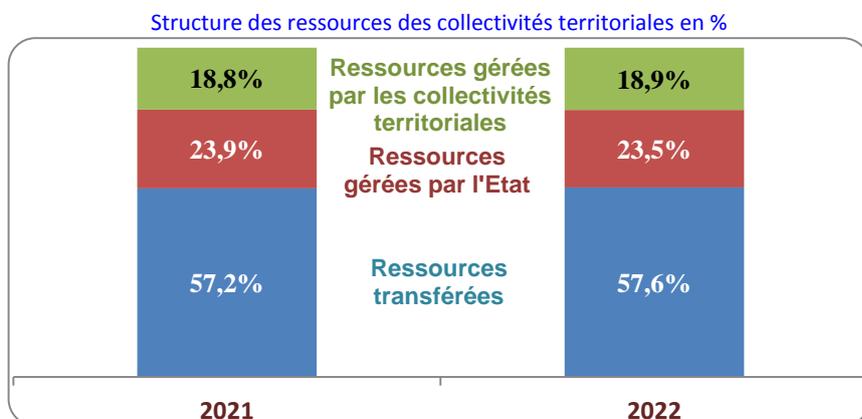
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.757 MDH à fin juillet 2022 contre 4.783 MDH enregistré un an auparavant, en baisse de 0,5%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.163 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (573 MDH), des recettes domaniales (561 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (374 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juillet 2021 et fin juillet 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4,7 MMDH, en hausse de 2% par rapport à leur niveau à fin juillet 2021, en raison principalement de l'augmentation des fonds de concours (+310 MDH), des recettes domaniales (+155 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+68 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-392 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (492 MDH contre 226 MDH).

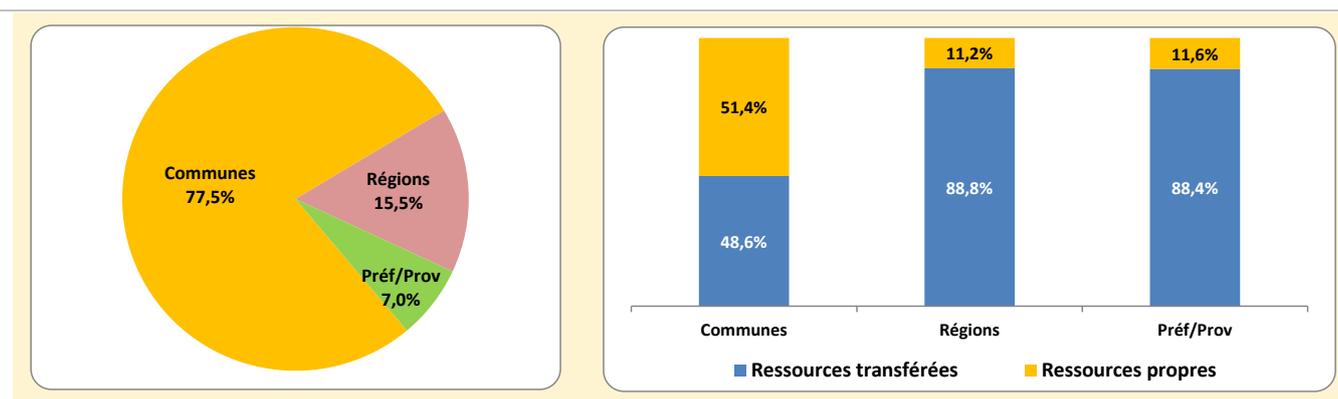
La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (157 MDH contre 95 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (125 MDH contre 101 MDH).

La baisse des subventions est due principalement à la diminution des subventions accordées par l'Etat (1.776 MDH contre 2.168 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 19,5 MMDH et représentent 77,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin juillet 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 48,6% des recettes des communes contre 88,4% pour les préfetures et provinces et 88,8% pour les régions.

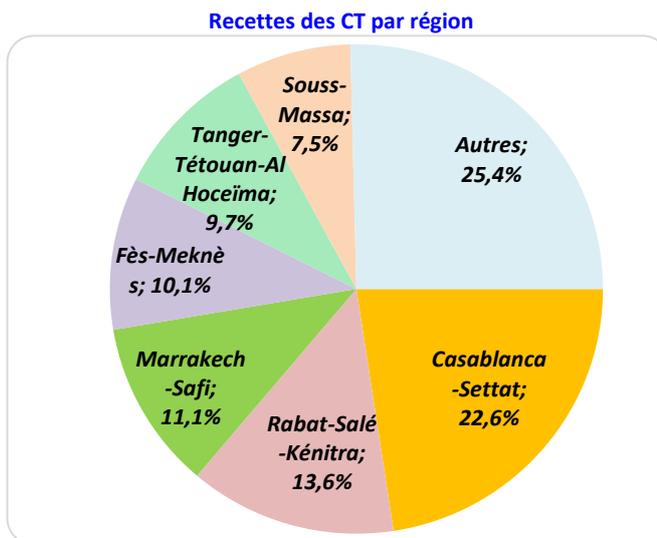


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,6% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5.677 MDH) représentent 22,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 181	2 690	1 805	5 677
Rabat-Salé-Kénitra	651	1 038	1 728	3 417
Marrakech-Safi	619	512	1 670	2 801
Fès-Meknès	447	344	1 743	2 534
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	616	472	1 346	2 433
Souss-Massa	338	390	1 160	1 889
L'oriental	301	220	1 318	1 839
Béni Mellal-Khénifra	259	171	1 233	1 662
Drâa-Tafilalet	105	50	860	1 015
Laâyoune-Sakia El Hamra	106	0	804	910
Guelmim-Oued Noun	58	16	467	540
Dakhla-Oued Ed Dahab	77	0	340	417
TOTAL	4 757	5 902	14 475	25 134

2- DEPENSES

A fin juillet 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 21,4 MMDH, en hausse de 2,7% par rapport à leur niveau à fin juillet 2021. Elles se composent à hauteur de 65,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juillet 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 14.030 MDH, soit une augmentation de 8,3% en raison de la hausse de 1,2% des dépenses de personnel et de 21,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	6 785	13 371	6 865	51%	1,2%
Autres biens et services	5 206	17 030	6 309	37%	21,2%
Intérêts dette	962	1 004	856	85%	-11,0%
TOTAL	12 953	31 405	14 030	45%	8,3%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juillet 2022 ont atteint 6.865 MDH contre 6.785 MDH à fin juillet 2021, soit une hausse de 1,2%. Les salaires représentent 48,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 64,6% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.309 MDH à fin juillet 2022 contre 5.206 MDH un an auparavant, en hausse de 21,2%. Elles sont constituées pour 57,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 856 MDH à fin juillet 2022 contre 962 MDH un an auparavant, en baisse de 11%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,4 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

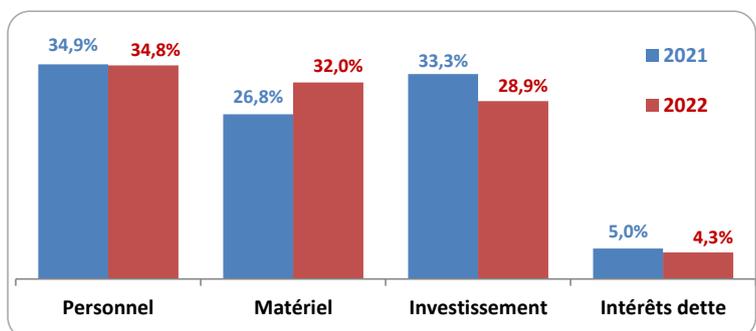
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 5.712 MDH à fin juillet 2022 contre 6.474 MDH à fin juillet 2021, soit une diminution de 11,8% (-762 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-397 MDH), des projets intégrés (-264 MDH), des programmes nationaux (-246 MDH), des acquisitions mobilières (-101 MDH) et des acquisitions immobilières (-99 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+345 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 590	11 816	1 193	10%	-25,0%
Projets intégrés⁶	1 430	8 377	1 166	14%	-18,5%
Acquisitions immobilières	456	6 244	357	6%	-21,7%
Acquisitions mobilières⁷	276	1 767	175	10%	-36,6%
Programmes nationaux⁸	1 836	8 112	1 590	20%	-13,4%
Subventions	886	4 100	1 231	30%	38,9%
TOTAL	6 474	40 416	5 712	14%	-11,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juillet 2021 et fin juillet 2022 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

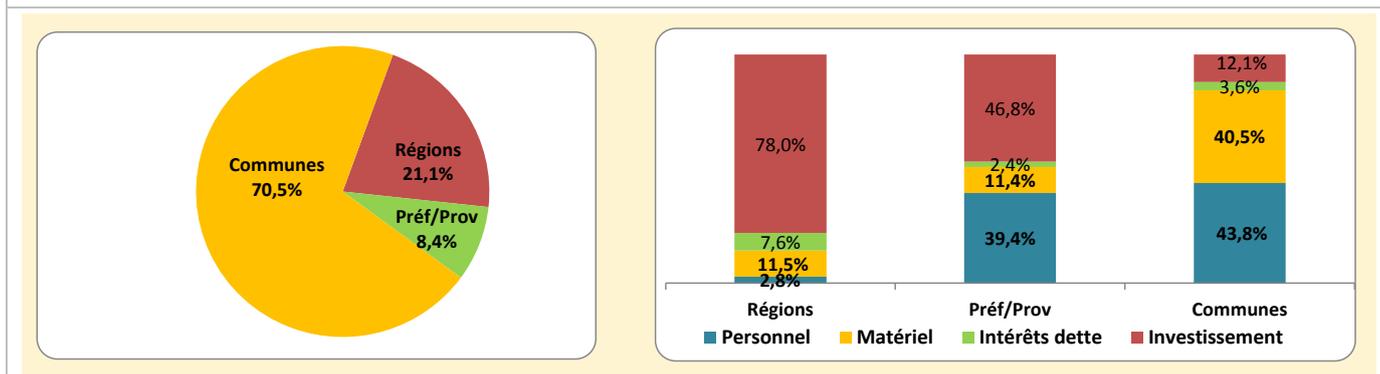
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 13.912 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 70,5% à fin juillet 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin juillet 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (43,8%) et des préfectures et provinces (39,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 78% des dépenses d'investissement, de 11,5% des dépenses de matériel, de 7,6% des charges en intérêts de la dette et de 2,8% des dépenses de personnel.

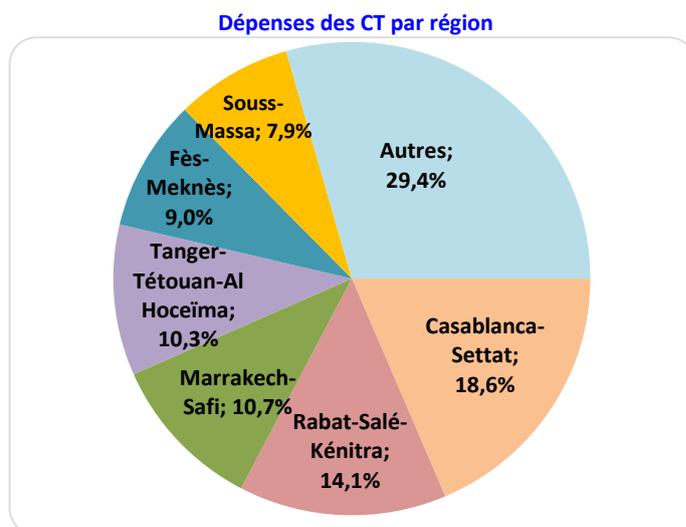


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (3.670 MDH) représentent 18,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 1,7% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 368	1 632	198	472	3 670
Rabat-Salé-Kénitra	919	834	93	936	2 782
Marrakech-Safi	730	803	40	539	2 112
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	647	656	60	671	2 034
Fès-Meknès	801	560	72	337	1 770
Souss-Massa	487	342	89	644	1 562
L'oriental	655	467	71	365	1 558
Béni Mellal-Khénifra	462	319	58	623	1 462
Drâa-Tafilalet	272	173	24	615	1 084
Laâyoune-Sakia El Hamra	308	347	93	192	940
Dakhla-Oued Ed Dahab	63	80	48	233	424
Guelmim-Oued Noun	153	96	10	85	344
TOTAL	6 865	6 309	856	5 712	19 742

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juillet 2022 un solde nul et un solde positif de 1.148 MDH respectivement contre un solde positif de 2 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 601 MDH pour les comptes spéciaux à fin juillet 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 6.540 MDH à fin juillet 2022 contre un excédent global de 6.577 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin juillet 2022, soit 6.540 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2022.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.169 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.649 MDH et la reconstitution des excédents pour 6,1 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin juillet 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 47,7 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (6,5 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 56,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin juillet 2022

